



Mairie de Nieul

87510

Tel 05.55.75.80.23

Fax 05.55.75.69.20

EXTRAIT du Registre des DELIBERATIONS du CONSEIL MUNICIPAL

3 JUILLET 2023

Membres :	19
Présents :	12
Représentés :	16
Exprimés :	16
OUI :	16
NON :	0
Abst :	0

L'an deux mil vingt-trois, le 3 Juillet, le CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de NIEUL, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie sous la Présidence de Béatrice Tricard, Maire. Date de la convocation : 27 Juin deux mil vingt-trois.

Présents : Tricard Béatrice, Bila Laurent, Ruaud Jean-Luc, Pinardon-Thévet Lucette, Auzemery Laurent, Lavillard Gabrielle, Bruyère Nathalie, Détienne Aurélien, Sage Pascale, Paola Réaully, Emilie Chauchet, Mahaut Danièle

Absents : Catherine Casimir donne procuration à Gabrielle Lavillard, Pascal Pagnou donne procuration à Jean-Luc Ruaud, Céline Gaspard donne procuration à Laurent Auzemery, Benoît Calomine donne procuration à Laurent Bila, Benjamin Crespy, Jérôme Gouzon, Sébastien Crouzit

Secrétaire de séance : Pascale Sage

Objet : Tarifs scolaires à compter de 2023/2024 : Garderie et adhésion TAP

Pour l'année scolaire 2023/2024, il est proposé de maintenir les tarifs en cours pour la garderie et de l'adhésion aux TAP, à savoir :

Garderie	4 jours Lundi-Mardi-Jeudi-Vendredi	
	Forfait Mois / 1 enfant	34,68 €
	Forfait Mois / + 1 enfant	28,38 €
	5 jours Lundi-Mardi-Mercredi-Jeudi-Vendredi	
	Forfait Mois / 1 enfant	42,46 €
	Forfait Mois / + 1 enfant	33,94 €
	Forfait 1/2 journée	
	Avant ou après la classe	2,51 €

Les tarifs pour les enfants domiciliés sur Nieul et Hors Nieul sont identiques.

Le règlement intérieur est reconduit en l'état sauf pour l'article 5, une précision est apportée pour les horaires de la garderie à l'école maternelle, à savoir :

• **Pour les enfants de l'école maternelle** : Site Ecole maternelle jusqu'à 18h30

Lundi/Mardi de 16h05 à 17h05 : Accueil non fractionnable

et de 17h05-18h30 : Départ échelonné possible

Jeudi/Vendredi de 15h05 à 16h05 : Accueil non fractionnable

et de 16h05-18h30 : Départ échelonné possible

Rappel : la garderie se fait sur 2 sites Ecole Maternelle pour les élèves de la maternelle et Ecole élémentaire pour les élèves de l'élémentaire.

TAP (Temps d'Activités Périscolaires) : Adhésion

Dans le cadre des nouveaux rythmes scolaires, un certain nombre d'ateliers sur TAP (Temps Activités Périscolaires) sont mis en place.

Un tarif forfaitaire annuel par enfant est fixé à 16 € pour une participation à l'un au moins des ateliers.

Le conseil municipal souhaite que le temps de sieste des enfants (Toutes Petites Sections et Petites Sections) soit gratuit.

Propositions acceptées à l'unanimité.

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme, à Nieul le 3 Juillet 2023

